



Sergy-Haut



Jeux

p.3

Nicole De Vito



Rencontre

p.5

C.C.A.S.



Association

p.7

sommaire

Page 2

Édito - À noter

Page 3

Nouveaux équipements à Sergy

Page 4

Travaux à Sergy

Page 5

Rencontre avec Nicole de Vito, née Moine

Page 6

Du côté de l'entraide A.L.I.A.S.

Page 7

Le C.C.A.S.

Pages 8 - 9

La rétrospective photos

Page 10

Service à la population

Page 11

La Gazette du Conseil - En bref

Page 12

Infos pratiques

L'état civil - L'agenda -

Les numéros de téléphone d'urgence



Numéro 65 - Décembre 2016

Le mot du Maire



Juste avant Noël et la coupure des fêtes, de nombreuses informations nécessitent un numéro du journal municipal un peu plus long que les 8 pages habituelles : de nouveaux équipements, des nouvelles de la zone d'aménagement concerté, l'évolution des compétences de la CCPG, une interview, un nouveau service à Sergy, etc.

Surtout, ce numéro fait une place notable au secteur social et à l'entraide, avec trois articles, l'un sur le Comité Communal d'Action Sociale, un autre sur une nouvelle association qui se consacre surtout à l'accueil et intégration de réfugiés dans le Pays de Gex et enfin l'arrivée à Sergy d'une seconde petite maison mobile pour accueillir des personnes sans domicile fixe.

La période s'y prête un peu : l'hiver est en effet un moment plus difficile pour tous ceux qui sont victimes de la croissance des inégalités, de la guerre ou des accidents de la vie, tant localement que globalement. Et d'ailleurs l'an passé, à la même période, j'annonçais justement la naissance de ces deux associations.

Un projet de karting en salle a quelque peu défrayé la chronique sergienne (et gessienne) ces derniers mois. Un journal municipal n'est pas fait pour en débattre, mais comme promis lors du dernier Conseil municipal, nous allons regarder comment implanter ce projet ailleurs sur la Commune.

Comme chaque année je rappelle ici que la traditionnelle cérémonie des vœux se déroulera le

Mardi 17 janvier 2017 à 18h30, salle de la Calame,

et que, comme à l'accoutumée, toute la population de Sergy est invitée.

En attendant de vous retrouver et de formuler quelques vœux à cette occasion, je vous souhaite à tous un joyeux Noël et une excellente année 2017. N'oubliez pas vous aussi de formuler des vœux, c'est important ! Comme dit une boutade : « Dis-moi quels sont tes vœux je te dirai qui tu es ».

Denis Linglin,
Maire

à noter

2017

**CÉRÉMONIE
DES VŒUX**

**Mardi 17 janvier
à 18h30**

**Salle des fêtes
de la Calame**

Nouveaux équipements

Place de jeux à Sergy-Haut

Sergy s'est agrandi... Sa population est passée à 2068 habitants, mais force est de constater qu'à Sergy-Haut, les enfants ne savaient plus où se rendre pour jouer. Sur l'espace vert du Château des Bains, une vieille balançoire avait depuis longtemps rendu l'âme, laissant libre cours à la mise en place d'un nouvel équipement de jeux pour enfants.

On l'attendait depuis le printemps. L'installation des nouveaux jeux est devenue opérationnelle depuis fin octobre.

Merci à notre équipe technique pour avoir contribué au décaissement et la mise en place de copeaux de bois.



- Une sauterelle verte géante, multifonctions, s'offre aux enfants entre 2 et 10 ans.
- Une balançoire, type portique Nid, pouvant accueillir un ou plusieurs enfants.
- Un jeu ressort, la Girafe, convenant aux plus petits.
- Une maisonnette en bois « d'époque » a, quant à elle, survécu, tout comme les barres horizontales permettant de se suspendre.

Le jeune public est conquis. Les dimanches et certains jours d'affluence, on a pu compter jusqu'à une vingtaine d'enfants se bousculant autour des jeux, chacun voulant grimper sur le dos de la sauterelle!

Le quartier du Château des Bains s'endormait, il résonne des éclats de joie et des rires des enfants.

Pour rappel, Sergy-Bas est également doté d'un espace jeux et d'un City Stade, situés derrière la salle des fêtes. Très prochainement, cet endroit va être équipé de modules de jeux supplémentaires pour les adolescents ainsi que pour les tout petits.

Mais attention ! Les enfants doivent toujours rester sous la responsabilité de leurs parents ou accompagnants.



Pergola à la salle des fêtes

Depuis les vacances de la Toussaint, la salle de la Calame s'est dotée d'une magnifique pergola.

« On s'était rendu compte que les usagers de la Calame, lors des événements, arrivaient chacun de leur côté avec leur propre solution d'abri extérieur; la pergola permet de répondre aux besoins de tous et de proposer une surface extérieure abritée de la pluie, de la neige et du vent », explique Marie-Jeanne Moine, qui a supervisé les travaux d'installation.

C'est une entreprise lyonnaise, *Passion et Design*, qui a remporté le marché, face à deux autres entreprises, car elle était la seule à répondre à tous les critères fixés: une architecture adossée au bâtiment existant, un budget maximum de 100 000 euros TTC et une esthétique que l'on souhaitait à la fois sobre et moderne pour s'accorder au style de la salle de la Calame.

Son coût total exact est de 93 156 euros TTC (incluant installation et accessoires et hors coût des stores latéraux, qui ont été gracieusement offerts par le fabricant) pour une superficie



de 137 m². Ses dimensions sont de 19,20m de longueur et 7,15m de largeur; elle comporte des stores latéraux conçus pour protéger du joran et des lames en aluminium orientables en fonction du soleil et ultra-résistantes aux intempéries.

Cet ajout va permettre aux usagers de la Calame de profiter pleinement d'un espace supplémentaire lors de leurs événements associatifs, scolaires ou privés et quelle que soit la météo. Un sacré plus !

Travaux à Sergy

Réunion publique sur la ZAC

Le 19 octobre dernier, une réunion publique a été organisée par la Mairie à la salle de la Calame, afin de tenir informés les habitants de l'avancée du projet de la ZAC.

Ainsi, après une étude environnementale (AEU), et une concertation avec les habitants durant les années 2009-2010, des études ont permis d'élaborer un dossier dit de « création » qui présente de façon schématique les attentes des élus pour l'aménagement de cette zone.

Ce dossier a permis de choisir un aménageur, D2P, choisi parmi 3 autres candidats, car ses propositions d'aménagement de cette zone correspondaient aux attentes de l'équipe municipale.

L'équipe d'aménageurs est constituée d'un architecte/urbaniste, d'un paysagiste, d'un bureau d'étude environnementale, d'un maître d'œuvre voiries et réseaux divers et d'un géomètre.

Ces missions sont les suivantes :

- Élaborer le dossier de réalisation de la ZAC
- Rendre compatible le projet avec le Plan Local d'Urbanisme
- Procéder aux acquisitions foncières
- Commercialiser les lots à bâtir
- Réaliser les travaux d'aménagement

- Rétrocéder les espaces publics aux collectivités.

D2P a rappelé le programme de construction, soit un programme global de construction de 10300 m² de surface de plancher, ce qui représente environ 120 logements familiaux, une gamme de logements variée (accession libre, accession à prix maîtrisé, locatif social), des prix de vente et des loyers pour toutes les catégories de ménages, une diversité architecturale et des formes bâties diverses (habitat individuel groupé, intermédiaire et collectif).

D2P a rappelé également les objectifs du projet urbain :

- développer un écoquartier où la nature et la qualité d'usage des espaces publics sont placées au cœur du projet,
- améliorer les déplacements en s'appuyant sur les continuités urbaines existantes et en renforçant les liaisons inter-quartiers,
- une architecture adaptée et soucieuse de l'environnement.

En terme de calendrier, la partie « acquisition foncière » devrait se dérouler essentiellement sur l'année 2017 et les travaux pourraient démarrer dans le courant de l'année 2018.

Après cette présentation, le dialogue a été ouvert entre le public, la société D2P et l'équipe municipale. Les échanges ont porté,

entre autres, sur les questions de trafic routier, qui inquiète les riverains, ce qui est compréhensible. Cela étant, les schémas présentés démontrent que tout est prévu afin de drainer la circulation raisonnablement.

La Municipalité tient à rassurer les Sergiens en leur rappelant que ce projet continuera à faire l'objet d'échanges avec les habitants car, comme l'indique son nom, il est bien question d'une Zone d'Aménagement Concertée.

Concernant l'acquisition de terrain sur cette zone, M. le Maire tient à rappeler que le droit d'expropriation est un outil inhérent à la ZAC dès que celle-ci est déclarée d'intérêt public par les services de l'État. Pour autant, l'objectif est de ne pas l'utiliser mais de trouver un terrain d'entente avec tous les propriétaires de terrains selon un montant réaliste mais raisonnable.

Cette ZAC est une « greffe », un espace vide qui doit s'insérer dans une zone résidentielle. Comme toutes les greffes, elle doit être réalisée avec beaucoup de prudence, de délicatesse et de technicité afin de remplir pleinement son rôle d'accueil d'une nouvelle population qui devra s'intégrer parmi les habitations déjà existantes et toujours avec le souci pour la Municipalité de bien vivre ensemble.

La Loi NOTRe et transfert de compétence à la CCPG

La réforme des territoires, nous en avons tous entendu parler avec la loi relative à la délimitation des régions et notre nouvelle région Auvergne Rhône Alpes.

Après la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, la loi NOTRe, abréviation de Nouvelle Organisation Territoriale de la République, est le troisième volet de cette réforme.

Promulguée le 7 août 2015, elle redéfinit clairement les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale : région, département, intercommunalité et commune.

En premier lieu, la loi NOTRe supprime la clause de compétence générale pour les régions et les départements. Ces deux échelons n'auront donc plus le droit d'intervenir sur tous les sujets ni de dépenser dans tous les domaines d'action publique. Seule la Commune conserve la clause de compétence générale et demeure donc un échelon-clé de la République. Néanmoins

la loi incite les communes à se regrouper puisqu'avec encore plus de 36 000 communes en France, la rationalisation constatée dans les pays européens est à peine entamée.

Par ailleurs, les compétences des intercommunalités sont renforcées.

Ainsi la Communauté de Communes du Pays de Gex (CCPG) à laquelle Sergy est rattachée, voit ses compétences élargies en matière de développement économique et de tourisme.

La gestion des déchets et de l'eau deviennent également de nouvelles compétences intercommunales dans toute la France, mais cela était déjà le cas pour le Pays de Gex.

Concrètement, pour Sergy, l'impact le plus important concerne la Zone Artisanale et Commerciale – ZAC de Sergy Gare – dont l'aménagement futur fait couler beaucoup d'encre. Au 1^{er} janvier 2017, cette zone et son devenir passent entre les mains de la CCPG, seule compétente désormais en matière de développement économique. Peu d'impact pour Sergy dans le domaine

du tourisme, seules les villes disposant d'un Office de tourisme sont impactées du fait de son transfert à la CCPG.

Dans le domaine des mobilités, les compétences des départements en matière de transports interurbains et de transports scolaires sont transférées aux régions, mais les intercommunalités peuvent exercer un droit optionnel de reprise de compétence. La CCPG travaille sur cette possibilité, ce qui permettrait de traduire clairement sa volonté politique dans ce domaine à l'échelle du Pays de Gex.

Quant aux Conseils départementaux, ils demeurent pleinement responsables des compétences de solidarité qu'ils assurent aujourd'hui, notamment en faveur des personnes âgées, des familles et des personnes handicapées. La gestion des collèges et des routes reste sous l'égide des départements.

Et maintenant, il n'y a plus qu'à espérer que cette réforme territoriale améliorera le fonctionnement de nos administrations sans trop alourdir nos feuilles d'impôt !

Rencontre avec

Nicole De Vito, née Moine

Sergy infos a décidé dans ce numéro de renouer avec la tradition des «rencontre avec» et nous avons choisi de consacrer cette rubrique à Nicole De Vito, une AOC.

Nicole est née le 24 avril 1936 dans une petite clinique à Genève. Ses parents étaient de petits agriculteurs modestes (Louis et Renée Moine) et ils habitaient à Sergy. Nicole a usé ses fonds de culotte sur les bancs de l'école du village. À l'époque, celle-ci se trouvait dans la Mairie actuelle et ses instituteurs étaient M^{lle} Carbillet et M. Georges Gourgier.

M^{me} De Vito a poursuivi sa scolarité jusqu'au certificat d'études, puis elle a effectué une formation de couture à Préveessin. Ensuite elle a fait quelques petits travaux de ménage chez des particuliers. Mais Nicole avait envie de voir autre chose et elle rêvait de monter à Paris. Elle est donc partie s'installer chez une cousine à Vitry, en région parisienne, où elle s'occupait de la fille de cette dernière. Mais on ne s'improvise pas Parisienne comme cela et au bout d'une année, son village natal lui manquait ; elle est donc revenue.

De retour à Sergy, elle a travaillé à l'usine FADAP, à Divonne-les-Bains, eh oui, à l'époque il y avait un site industriel dans le Pays de Gex ! Ensuite elle a passé neuf ans à la COOP où, avec un chariot de boissons, elle servait le café dans les ateliers du CERN, en poussant celui-ci d'atelier en atelier. C'est là-bas qu'elle a rencontré son mari, Salvatore (plus connu sous le nom de Pompéo). Ce petit Italien lui a vite tapé dans l'œil... Ils se sont fréquentés pendant quatre ans, il fallait à cette époque qu'il avertisse sa famille. Imaginez un Italien épouser une Sergienne ! Car il ne voulait plus repartir. Il était amoureux de Nicole et de sa famille, mais aussi de Sergy.

Ils se sont mariés le 17 juin 1965. Nicole a regretté de ne pouvoir porter de robe blanche lors de son mariage car figurez-vous qu'elle était enceinte ! C'est M. Trembelland, Maire de l'époque, qui a célébré le mariage. Il était accompagné de M^{me} Bernadette Telley, future maire plus de trente ans plus tard. Les amoureux sont partis en voyage de noce, devinez où : à Paris bien sûr !

Leur premier enfant Éric est né le 17 octobre 1965. À cette période, ils vivaient dans la petite maison en face de la Mairie. Dans le village il y avait la fruitière et des bistrots. Des commerçants ambulants passaient une fois par semaine (le petit Casino, la boucherie Prost, etc.).



Les habitants allaient prendre leur douche le samedi et le dimanche matin aux douches publiques qui se trouvaient sur la place (à côté de la bibliothèque actuelle).

On se déplaçait avec la micheline (un autorail léger), on la prenait pour aller à la foire de Bellegarde ou au marché de Gex.

Il y avait deux téléphones dans le village, un chez Alice Moine (Sergy-Haut) et l'autre «chez la Guite» (bistrot au centre du village, actuellement la bibliothèque).

Sylvie, leur second enfant, est née le 14 août 1968. La petite est née dans des conditions très acrobatiques, heureusement que Nicole fut aidée de ses voisins de l'époque. Elle n'a pas eu le temps d'arriver à la maternité. Elle a donc accouché à Sergy !

Ses deux enfants ont fréquenté l'école de Sergy comme leur maman. Salvatore et Nicole ont construit leur maison actuelle en 1972 entre celles de son frère Gérard Moine et de sa sœur Arlette Blanc. Pendant les travaux, ils vivaient dans la maison familiale à Sergy-Haut, dite « Famille Moine-Gobelot ».

Leur fils a poursuivi ses études en Angleterre et en Allemagne. Aujourd'hui, il est papa de trois garçons et vit au Brésil où il est propriétaire de deux ranchs. Son mariage fut célébré là-bas en présence de toute la famille.

Nicole a eu la chance de se rendre à plusieurs reprises au Brésil, mais maintenant, avec l'âge, c'est trop fatiguant et seul Pompéo rend visite à leur fils en Amérique du Sud. Toutefois Éric rentre en France régulièrement.

Sylvie, leur fille, a fait ses études à Lyon et aujourd'hui elle est maman de deux filles et d'un garçon et elle est professeur d'anglais à Villeurbanne.

Pompéo s'est investi dans deux associations sergiennes : il a été pompier volontaire pendant de très nombreuses années et membre du bureau de la Société de pétanque.

Aujourd'hui, Nicole et Pompéo sont au Club du troisième âge. Nicole nous a confié avoir vraiment un grand plaisir à lire le «Sergy infos» et elle regrette qu'il ne soit pas plus gros ! Nous pouvons même vous annoncer qu'une édition est partie au Brésil !

«Sergy infos» remercie Nicole d'avoir fait partager ses souvenirs et nous lui souhaitons, ainsi qu'à toute sa famille, de très bonnes fêtes de fin d'année.



Du côté de l'entraide

L'association A.L.I.A.S.



42 personnes en deux ans, soit une douzaine de familles, c'est le nombre de réfugiés que le Pays de Gex devrait accueillir, au regard de sa population, pour être en cohérence avec l'accord européen de septembre 2015 (31 000 pour la France, sur deux ans). C'est très peu et le Pays de Gex pourrait sans peine en accueillir une centaine.

Depuis décembre 2015, l'association Alias (Association Locale d'Intégration, d'Accueil et de Solidarité) œuvre, comme d'autres organismes ou particuliers, pour apporter sa pierre à l'édifice. Aujourd'hui, ce sont quatre familles de réfugiés, originaires des Balkans ou d'Irak, soit 12 personnes, qui sont accompagnées par cette association sur le Pays de Gex, à Thoiry, Challex ou Gex.

Constituée en décembre 2015 à Sergy, avec son siège à la Mairie, cette association accueille comme membre toute personne de bonne volonté. Elle s'est donnée pour objectif de favoriser l'accueil et l'intégration de personnes en déficit d'intégration, plus particulièrement les réfugiés, quelle que soit leur provenance.

Forte de 80 membres issus de 14 communes gessiennes et de 50 donateurs, l'action de cette association s'inscrit dans le

temps, et demande un engagement de proximité de la part de ses membres actifs, tous bénévoles.

Parmi les familles accompagnées figurent des familles originaires d'Irak ou des Balkans. Les familles proviennent de plusieurs canaux officiels et bénéficient dans ce cadre d'un soutien de l'État qui dépend de leur statut et de leur origine. Déplacées, réfugiées, ces familles ont toutes subi un exil et fui une situation de persécution.

Chaque famille arrive avec son histoire et ses besoins particuliers, et c'est autour de ces besoins particuliers que s'articule la mission d'Alias: proposer un logement à moindre coût et faire le relais avec les propriétaires particuliers, prendre en charge les frais dans l'attente de la mise en place des droits, financer une aide alimentaire, l'équipement, accompagner dans les démarches administratives pour la reconnaissance des papiers ou l'attribution des aides, dans les démarches médicales, scolaires, etc. C'est aussi autour de l'intégration et de l'autonomisation des familles que s'axe le travail des bénévoles: apprentissage du français, aide à la recherche d'emploi, acquisition de moyens de transports, etc. Enfin, l'action d'Alias est aussi d'assurer un accueil, une sociabilité locale, un entourage. C'est dans ce sens que se sont constitués des groupes locaux référents de chaque famille, dont le but est aussi d'entretenir et de coordonner les beaux élans de solidarité locale qui se manifestent.

Quatre familles accompagnées un an après la constitution de l'association, c'est un bilan positif tiré de cette première année. Au vu des besoins toujours plus prégnants, l'association sait qu'il s'agit d'un début. Elle compte poursuivre son action et, pour ce faire, recherche activement de nouveaux bénévoles et donateurs.

L'association recherche également des logements privés à prix modérés, voire gratuits, pour des durées à convenir au cas par cas.

Claire Demoures (Thoiry)

Toutes les informations sur
<http://www.alias01.org/>

Pour un contact
contact@alias01.org

La vignette autoroutière suisse 2017 est en vente à l'Office de Tourisme Pays de Gex-La Faucille au tarif de 38,50 €.



Renseignements:

Office de Tourisme
Pays de Gex - La Faucille
Square Jean-Clerc –
B.P. 436 - 01174 GEX Cedex
Tél. 04 50 41 53 85

info@paysdegex-lafaucille.com
www.paysdegex-lafaucille.com



Le C.C.A.S.



Sur la photo, de gauche à droite: *P. Labbadí, M. Benbouzid, D. Forte, A. Lanza, F. Jouve, J. Bigeard, F. Girod*

C.C.A.S signifie «**Centre Communal d'Action Social**» et il est considéré en France comme un établissement public communal. *Sergy infos* a posé quelques questions à **Françoise Jouve**, première adjointe au CM.

Comment le C.C.A.S est-il administré ?

Notre C.C.A.S est présidé par M. le Maire et est composé de cinq membres du Conseil municipal, ainsi que de quatre personnes hors CM, mais participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans notre Commune, soit un total de neuf personnes qui se réunissent environ tous les deux mois ou selon les besoins et urgences. Nous fonctionnons grâce à une subvention versée par la Commune et d'autres dons divers, sachant que les dons gracieux peuvent faire l'objet de défiscalisation.

Dans quels domaines le CCAS intervient-il en particulier ?

Nous avons une vocation d'accompagnateur social qui s'est malheureusement renforcée depuis de nombreuses années auprès des personnes en situation de précarité sociale et en situations conflictuelles sans oublier les personnes âgées. Ce sont des mesures de solidarité et d'attribution et nous faisons toujours en sorte de les attribuer dans le respect des gens. La décision d'attribution est ensuite du ressort du CCAS.

La palette des interventions du C.C.A.S à Sergy est large :

- accueil, information, orientation, accompagnement du public résidant sur la Commune,
- attribution de logements, voire même de logements de transition,
- services de soutien à domicile pour les personnes âgées, mais également pour des personnes sortant d'une hospitalisation par des portages de repas chauds à domicile (midi et soir, incluant le week-end),
- aides directes alimentaires par des bons d'achat dans des supermarchés de la région,
- aides ponctuelles pour la cantine ou voyages scolaires pour des familles en difficultés financières avec au préalable une étude des dossiers et ce toujours en collaboration avec l'assistante sociale de St-Genis-Pouilly,

Le Mot du président

Les communes ont l'obligation de disposer d'un CCAS à partir de 1500 habitants, séparé et autonome du Conseil municipal. Le CCAS bénéficie ainsi d'un budget annexe séparé du budget principal de la Commune, il peut bénéficier de recettes tant obligatoires que gracieuses en complément du budget alloué par la Commune.

L'action des CCAS peut être considérée comme une action de proximité, de premier niveau, en complément de celle d'autres collectivités locales (communauté, département, État).

Les petites communes ont comparativement moins de besoins relevant d'un CCAS que les communes importantes. Le CCAS de Sergy n'a par exemple pas (encore) de personnel dédié, même si Sergy a beaucoup grossi et même si les inégalités se creusent depuis les années 1980. Le budget alloué au CCAS par le Conseil est d'environ 7000 €.

Je laisse à Françoise le soin de développer le rôle et les actions du CCAS de Sergy.

À défaut de personnel dédié, le travail repose donc sur le bénévolat, le sien en particulier.

Denis Linglin, Président du CCAS

- organisation du repas annuel des aînés préparé par un traiteur avec chaque année la participation d'une centaine de personnes. Ce repas est toujours très apprécié par les participants.

Pouvez-vous nous raconter une anecdote qui vous a marqué ?

La surprise de nos aînés quand ils sont arrivés dans la salle de la Calame pour le repas de 2012 et quand ils ont vu la décoration des tables: sur chaque table était posé 1 aquarium dans lequel se trouvaient des poissons rouges bien vivants. Ils en parlent encore.

Et pour conclure, qu'y aurait-il à rajouter ?

Nos mots-clefs sont les suivants: Écoute, Protection, Suivi, Aide, Discrétion et Confidentialité.

Nous ne travaillons pas seuls, mais en étroite collaboration avec l'assistante sociale de St-Genis-Pouilly et différentes associations telles que « Ni putes, ni soumises », « Accueil Ges-sien », etc.

N'hésitez pas à nous contacter et à en parler autour de vous, si vous connaissez des gens que nous pourrions aider, quelle que soit leur situation.



Rétrospective



Samedi 17 octobre - Journée du boudin



Samedi 17 octobre - Journée du boudin



Dimanche 23 octobre - Passation de pouvoir



Vendredi 25 au dimanche 27 novembre - Exposition du Crêt des Arts à la salle de la Calame

en photos



Samedi 5 novembre - Soirée théâtre 'Mon chien s'appelle Michel' - Compagnie Dosabe



Samedi 5 décembre - Arrivée de la seconde Tiny House



Dimanche 4 décembre - St-Nicolas Belote de l'association 'La jeunesse de Sergy'



Dimanche 4 décembre - Le goûter du C.C.A.S.

Service à la population

«L'Antipasto» et le petit marché du samedi

L'offre de commerce de proximité s'étoffe à Sergy. En plus du restaurant et de la boulangerie, un «food truck», L'Antipasto, et un stand de fruits et légumes proposent désormais leurs produits chaque fin de semaine.



Fausto SCHIRRU est un passionné de cuisine. Sergien d'adoption depuis quatorze ans, charcutier-traiteur de formation, il a décidé de faire le grand saut en créant son entreprise et très vite la restauration itinérante devient une évidence : «Je pense qu'il y a un marché sur ce secteur dans le pays de Gex».

Né en Italie, Fausto est arrivé en France à l'âge de huit ans et a gardé de ses racines le goût pour la cuisine italienne. Désirant se distinguer de ses concurrents en ne proposant pas de pizza, Fausto vous invite à découvrir ses spécialités transalpines : antipasti, soupes (minestrone, pois chiches, courgettes...), paninis, et pâtes... accompagnées de délicieuses sauces.

Alors, si vous rentrez sans le courage de cuisiner après une journée bien remplie, Fausto a trouvé pour vous la solution idéale. Il vous attend sur la place Caroly (en face de l'ancien parking de l'école) tous les vendredis à partir de 16h00.



Et pour ceux qui se sentent le courage de cuisiner ou juste pour le plaisir de déguster de bons fruits et légumes frais, rendez-vous le samedi matin sur le parking de la boulangerie à la rencontre de Primeur Vert.

Emerah et Mustafa sont originaires de Nantua et font les marchés depuis plusieurs années. Ils sont à Sergy pour le marché mensuel du vendredi et tous les samedis depuis plusieurs mois maintenant, mais aussi le dimanche à Prévessin et le reste de la semaine sur Annemasse ou Annecy.

Ils vous proposent un large éventail de fruits et légumes frais : entre les traditionnelles carottes, bananes, oranges ou salades jusqu'aux plus exotiques kakis, kiwis ou fruits de la passion, le choix est large et l'accueil toujours très sympathique.

Ils espèrent que d'autres commerçants les rejoindront bientôt pour étoffer leur offre, car nombre de leurs clients les réclament.

«Sergy infos» remercie chaleureusement Fausto, Emerah et Mustafa et leur souhaite bonne chance.

Tiny House (suite)

Une seconde Tiny House a été installée le samedi 3 décembre sur le terrain mis à la disposition de l'association «**Espoir Gessien**» (www.espoirgessien.fr) par la Mairie de Sergy.

Ce terrain, situé à proximité de la ZAC de la gare, est prévu pour en accueillir trois autres, formant ainsi un petit hameau à l'intérieur de Sergy.

La première, installée en début d'année 2016, a laissé le temps à son occupant de retrouver du travail, et maintenant son actuel occupant envisage sereinement de pouvoir quitter ce logement d'urgence qu'il occupe depuis quelques mois, dès qu'un logement pérenne sera disponible. Il pourra ainsi laisser la place à d'autres personnes dans l'urgence.



Mairie

Gazette du **Conseil**



Le 4 octobre 2016, le Conseil municipal a :

- AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer la convention avec le CAUE pour le projet d'aménagement du site scolaire.
- AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer la convention avec le ski club pour l'utilisation du Centre sportif.
- AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer le devis de 13070.40 € TTC pour l'installation de jeux d'enfants supplémentaires à proximité de la salle des fêtes.
- VALIDÉ la décision modificative n°2.
- AUTORISÉ le versement complémentaire d'une somme de 55 € à l'association «La Tour des Contes» au titre de l'année 2016.

Le 8 novembre 2016, le Conseil municipal a :

- AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la ligne de trésorerie.
- AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer les conventions pour l'utilisation du Centre sportif (le Tennis Club, le Twirling Club, Fun Sport et Sambaloelek).
- VALIDÉ la suppression de l'emploi de 18h hebdomadaire et
- AUTORISÉ la création de l'emploi de 30h15mn hebdomadaires pour le service périscolaire.
- AUTORISÉ le versement d'une subvention de 7000 € au Sou des écoles de Sergy au titre de la mise en œuvre par l'école de l'activité cirque prévue en juin prochain.
- AUTORISÉ la création d'un poste d'agent d'accueil et d'assistance à la direction sur un grade d'adjoint administratif de 2^e classe pour un temps de travail hebdomadaire de 35 h à compter du 14 novembre 2016.
- VALIDÉ le nouveau plan de financement proposé par le SIEA concernant l'installation de l'éclairage public sur la RD 984 (avenue du Mont-Blanc à Sergy/tronçon de route perpendiculaire au bout du chemin de Cayroli, côté St-Genis) pour des raisons de sécurité suite à un accident mortel.
- CHOISI la société AMC pour l'installation d'une chaudière neuve au Centre sportif pour un montant de 71 420.00 € HT.

Le 6 décembre 2016, le Conseil municipal a :

- CHOISI l'installation d'éclairage public VRI dont le plan de financement du SIEA présente une dépense nette à la charge de la Commune de 9460.35 €.
- VALIDÉ la décision modificative n°3.
- VALIDÉ la création de la rue de la Fontaine Sucrée.
- AUTORISÉ la vente de l'ancienne lame à neige de la Commune pour un montant de 500 € à la société PÉRARD, située à Thoiry (01710).
- AUTORISÉ Monsieur le Maire à offrir un bon d'achat de 150 € (magasin MIGROS) à Mademoiselle Laborde.
- AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer la convention «santé et sécurité au travail».
- ÉMIS un avis favorable à la réforme statutaire proposée par la CCPG.
- AUTORISÉ Monsieur le Maire à valider les tableaux de financement afin de pouvoir réaliser les dossiers de demandes de subventions au titre de la DETR.

Listes électorales

Les demandes d'inscription sur les listes électorales pour l'année 2017 peuvent être effectuées en Mairie avant le 31 décembre 2016, sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport) et d'un justificatif de domicile.

Les jeunes gens qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2017 doivent prendre contact avec la Mairie avant le 31 décembre 2016, s'ils n'ont pas été informés par celle-ci de leur inscription d'office.

Les ressortissants des autres États membres de l'Union européenne peuvent demander à être inscrits sur les listes électorales complémentaires avant le 31 décembre 2016.

Déneigement

Pour des raisons de sécurité publique évidentes, il est important qu'une voie d'accès de 3,50 m minimum de largeur soit laissée libre en cas d'intervention des services de secours.

Cela concerne toutes les voies d'accès, y compris les impasses, les trottoirs et aires de retournement.

Il est également rappelé qu'en période hivernale, il est impératif de ne pas perturber le passage des véhicules de déneigement par des voitures et autres véhicules mal garés.

Calendriers 2017

Il est toujours plus agréable de voir arriver les pompiers de Sergy avec leurs magnifiques calendriers 2017, plutôt qu'en d'autres circonstances moins agréables.

Réservez-leur donc le meilleur accueil quand ils sonneront à votre porte un de ces soirs !

RAPPEL

Il est formellement interdit de déposer des ordures ménagères ou des encombrants à côté des 'points verts'. Les contrevenants sont passibles d'une amende.

Infos pratiques

SERGY

INFOS PRATIQUES - NUMÉROS D'URGENCE - PHARMACIES DE GARDE...

Numéros d'urgence

- Secours international** 112
fonctionne avec un tél suisse depuis la France
- Urgences médicales** : composez le 15
- Gendarmerie** : 04 50 42 12 01 ou le 17
- Sapeurs Pompiers** : composez le 18
- Enfance maltraitée** : composez le 11
- Centre anti-poison** : 04 50 42 12 01
ou composez le 17

Hôpitaux

- Pays de Savoie** : 04 50 87 47 47
- Alpes Léman** : 04 50 82 20 00
- Gex** : 04 50 40 38 37
- St-Julien-en-Genevois** : 04 50 49 65 65
- Annecy** : 04 50 63 63 63
- Cantonal (Genève)** : 00 41 22 372 33 11
- La Tour (Meyrin)** : 00 41 22 719 61 11

Pharmacies de garde appelez le service



Renseignements urbanisme

tél. 04 50 42 12 83
(mardi et vendredi : journée
et le mercredi en matinée seulement)
cconstantin@sergy.cc-pays-de-gex.fr

Relais Assistantes Maternelles - Parents
"Colin Maillard"
04 37 46 45 21
Courriel : gex.pouilly.ram@lpcr.fr
Mme Sandrine Berthelier

Mairie

La Mairie de SERGY vous accueille

Lundi : 14h-18h
Mardi et jeudi : 09h-12h / 14h-18h
Mercredi : 09h-12h
Vendredi : 14h-17h

Coordonnées :

Tél. : 04 50 42 11 98

Fax : 04 50 42 14 57

Courriel : mairie@sergy.fr

Site Internet : www.sergy.fr

Pour consulter
le site de la Mairie:
**Flashez
ce QR-Code**



QRcode-pro.com

agenda

Janvier 2017

Mardi 17
- **Vœux du Maire**

Février 2017

Dimanche 5
- **Repas
de la Distilleuse**
Org. Pulling Gessien

Vendredi 24
- **Tournoi
«Trophée de Sergy»**
Org. Club de Bridge

Samedi 25
- **Soirée choucroute**
Org. Amicale pompiers

Mars 2017

Dimanche 12
- **Repas des Aînés**
Org. CCAS

Samedi 18
- **Soirée théâtre**
Org. Crêt des Arts

Samedi 25
- **Soirée dansante**
Org. Sou des écoles



état civil



Nous souhaitons la bienvenue à

- CHAMBAZ Chloé, née le 19/09/2016
- SALVADOR Luna, née le 04/10/2016.
- JOSSE SANTIAGO Emie, née le 02/12/2016.

Fermeture de la Mairie

En raison des fêtes de fin d'année, la Mairie sera fermée le

LUNDI 26 DÉCEMBRE 2016 toute la journée

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES :
23 avril et 7 mai 2017

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES :
11 juin et 18 juin 2017

Remerciements aux auteurs d'articles, aux photographes et à toutes les personnes ayant participé à l'élaboration de ce numéro. Les articles signés sont sous la responsabilité de leurs auteurs et ne reflètent pas forcément la position du Conseil municipal.

Crédit photographique : ©P.A.2016 (P. Allenbach).

Directeur de la publication : Denis Linglin

Président de la commission 'communication' : J.C. Clément

Comité de rédaction : commission 'communication' :

P. Allenbach, A. Buzon, C. Caquot, A. Gautier,

Photos & mise en page : P. Allenbach - Correction & mise en page : D. Forte

Impression I.O.F. - Courriel : communication@sergy.fr